Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le
ID : 059-215904277-20240910-2024_09_10_07-DE

La Neuville
Au Cœur de la Nature

Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération 2024/09/10/07

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 12 août 2024.

Nombre de conseillers en exercice :.....14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier,** M Dominique **Dhalluin,** Mme Nicole **Lacante,** M Ludwig **Lesoin,** Mme Aurélie **Royer,** Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe,** M Jérôme **Verriest,** Mme Marine **Verriest.**

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere.** Mme Céline **Laloyer** donne pouvoir à Mme Valérie **Vanlaer.** M Régis **Dupont** donne pouvoir à Mme Danièle **Cambier.**

Objet : Groupement de commande : Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose

Vu la délibération n°CC_2024_123 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficientes les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve :

- De participer au groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

Commune de LA NEUVILLE
59239 - NORD